

1. Le formulaire de déclaration en **2 exemplaires par courrier (voir *)** ou via <https://www.cfe-metiers.com>

Pour les SARL, le formulaire **M2 SARL** / pour les SAS, le formulaire **M2 SAS**

Attention, pour que votre **déclaration en ligne soit recevable**, vous devez **joindre la copie recto/verso de votre pièce d'identité avec la mention «Je certifie que la copie est conforme à l'original» + date et signature.**

😊 **Bon à savoir** : Nous vous recevons en rendez-vous individuel dans le cadre de nos prestations d'accompagnement, sur place ou par téléphone, un conseiller saisi pour vous la déclaration M2. C'est l'assurance d'un dossier conforme et l'obtention du numéro SIRET rapidement ! (1)

2. Une copie de l'**attestation de présence au Lundi de la Création / Reprise**

Réunion d'information offerte par votre CMA / tous les lundis matin de 9h à 11h30 (Points abordés : Les informations nécessaires à la réussite de votre projet de création, les aides financières, les démarches d'immatriculation...)

Ou l'**attestation de participation au Stage de Préparation à l'installation**

3. Un **justificatif d'adresse pour le siège social au nom de la société** (si changement d'adresse ou achat de fonds)

Documents acceptés selon les cas :

Contrat de bail **Ou** Facture d'un fournisseur d'énergie / téléphone fixe

Ou Autorisation du propriétaire **Ou** Contrat de domiciliation

Ou Acte acquisition du fonds de commerce (**obligatoire le cas échéant**) / donation / location gérance

4. **Obtention du titre « Artisan »**

Diplôme ou certificat de travail en rapport avec les activités exercées

5. **Tarifs** (règlement CB, chèque ou virement pour la CMA27 / Uniquement en chèque pour le GTC)

	A l'ordre de la CMA de l'Eure		A l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce	
	Redevance <i>inclus dans l'abonnement</i>	Accompagnement à la formalité (1) <i>inclus dans l'abonnement</i>	Création	Achat de fonds/ Apport de fonds
Création d'une société avec activité	15 €	100 €	178,08 €	64,77 €

DOCUMENTS A FOURNIR SELON LES CAS

Si vous exercez une activité règlementée

Activités règlementées : Mécanique et carrosserie, Métiers de Bouche, Métiers du Bâtiment, Prothésiste dentaire, Ramonage, Maréchal-ferrant, Esthétique, Coiffure

- Le formulaire Justificatif de Qualification Professionnelle Artisanale - JQPA (*)
- Une copie du diplôme **ou** certificats de travail (36 mois minimum)
*Il faudra présenter une **qualification pour chacune des activités règlementées exercées***
Attention : si Coiffure en Salon, il faut fournir un BP ou un BM

Si activité ambulante (vente sur les marchés, les salons, les foires...)

- Le formulaire de déclaration de l'activité ambulante (*)
- Une photo d'identité couleur du demandeur au format officiel
- Un règlement par chèque de **30€** à l'ordre de la CMA de l'Eure